

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE

PROJET V3

Bersier
Levrault



Communauté de Communes
de l'Est Lyonnais

COLOMBIER-SAUGNIEU

GENAS

JONS

PUSIGNAN

SAINT-BONNET-DE-MURE

SAINT-LAURENT-DE-MURE

SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU

TOUSSIEU



Sommaire

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le débat d'orientation budgétaire : une obligation légale

Situation économique

Projet de loi de finances

Evolution de la population (territoire CCEL)

Taux de fiscalité

Principaux ratios financiers

Rétrospective financière

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Eléments de prospective

Projet de budget

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

ÉLÉMENTS RELATIFS AU PERSONNEL

3

4

5

11

13

13

14

15

22

23

23

28

30

32

34

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le débat d'orientation budgétaire : une obligation légale

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE

Berser
Levrault

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes et les EPCI de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a prévu l'ajout de nouvelles informations présentées par l'exécutif et contenues dans un rapport. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise que ce dernier devra comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement et notamment les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, fiscalité, subventions, relations financières avec les communes membres.
- La présentation des engagements pluriannuels envisagés et le cas échéant les orientations en matière d'autorisations de programme
- Les éléments relatifs à la structure et la gestion de l'encours de la dette

Ces informations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice.

Outre ces éléments, il convient également de présenter :

- La structure des effectifs
- Les dépenses relatives au personnel (traitement indiciaire, régime indemnitaire, bonifications indiciaires, heures supplémentaires, avantages en nature)
- La durée effective du travail dans la collectivité.

La totalité des éléments de ce rapport doit dorénavant être transmise par le Président de l'EPCI aux communes membres et faire l'objet d'une délibération afin d'acter sa tenue par l'assemblée délibérante.

Enfin, les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel seront présentés.

Le vote du budget primitif est prévu en séance du conseil du 25 mars 2025.

Situation économique

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE



L'instabilité politique observée des derniers mois est une source d'incertitude économique. Pour l'instant les marchés financiers (et les agences de notation) sont plutôt conciliants. Les difficultés économiques et politiques de l'Allemagne, dont les titres servent habituellement de valeur refuge, peuvent être une raison, ainsi que l'environnement monétaire plutôt favorable (ce qui permet au taux français à 10 ans d'être inférieur à son niveau d'avant la dissolution de l'assemblée nationale, mais ne saurait faire oublier le niveau de la dette qui a atteint 3 200 Mds d'euros au 2ème trimestre 2024).

Par ailleurs le manque de visibilité peut favoriser une épargne plus importante des ménages et surtout peser sur les décisions engageant l'avenir des entreprises en matière d'investissement et d'embauche.

En zone euro, le climat des affaires semble encore se détériorer. L'Europe va devoir faire face à une politique sans doute assez agressive des Etats Unis en matière d'échanges internationaux et à une concurrence renouvelée des grands pays émergents (l'Amérique latine en matière agricole, l'Inde pour certains services et la Chine dans l'industrie). Enfin le coût relatif de l'énergie devient une variable clef pour l'implantation des grands groupes internationaux et l'Europe semble de ce point de vue peu compétitive vis-à-vis des Etats Unis et de l'Asie.

Prévision de croissance

Prévisions annuelles (PIB volume)	France		Zone euro	
	2024	2025	2024	2025
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%		
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	0,9%	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%	+0,8%	+1,2%

Source La Banque Postale

Prévision d'inflation : Sur l'année 2024, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 1.8 % (source INSEE 07/01/2025)

Prévisions d'inflation	France	Zone euro
	2025	2025
Banque de France (déc. 2024)	+1,6%	
Commission européenne (nov. 2024)	+1,9%	+2,1%
OCDE (déc. 2024)	+1,6%	+2,1%
FMI (oct. 2024)	+1,6%	+2,1%

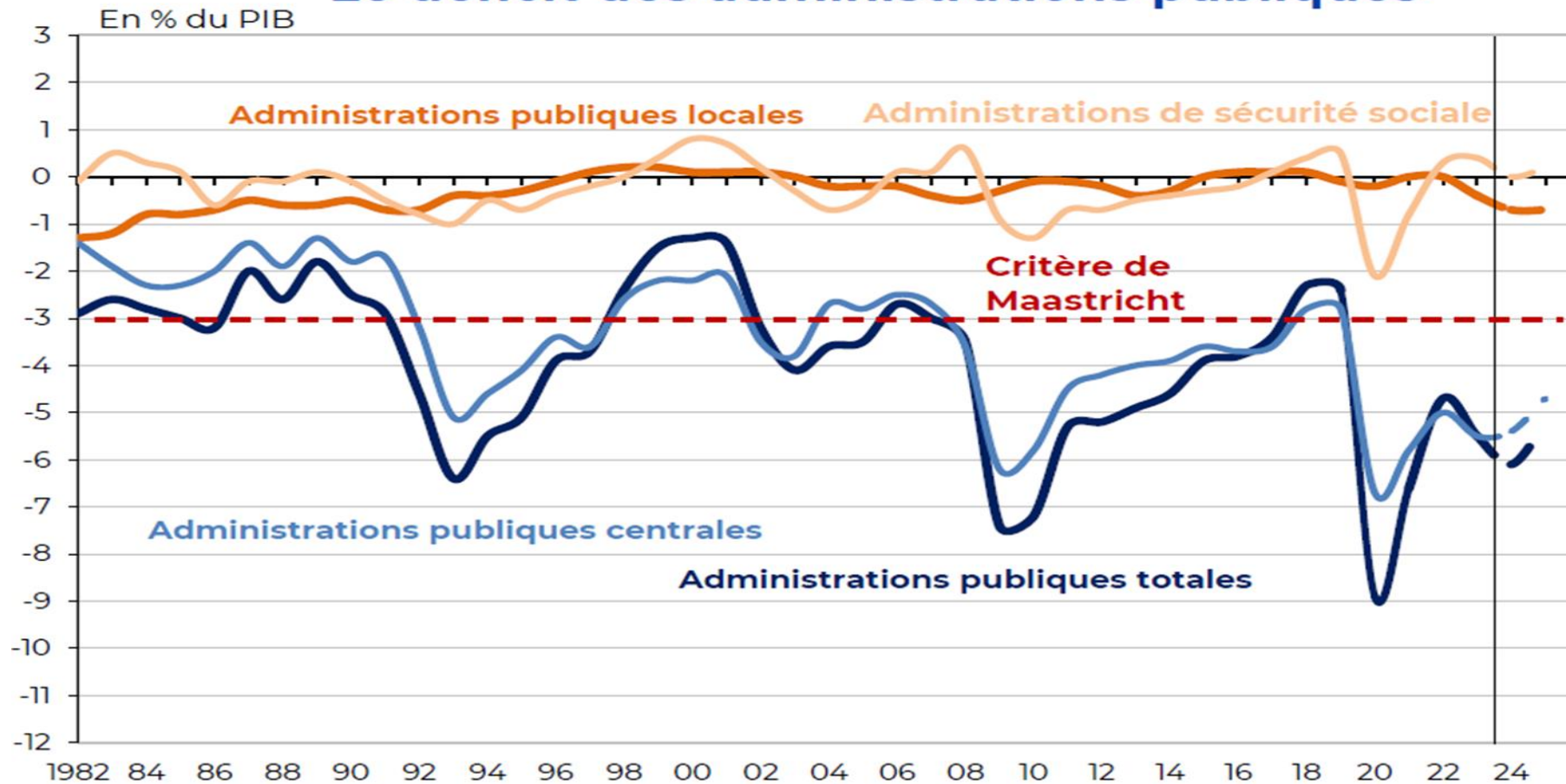
Source La Banque Postale

Le déficit public a vu son montant nettement augmenter pour atteindre 6% du PIB fin 2024

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE

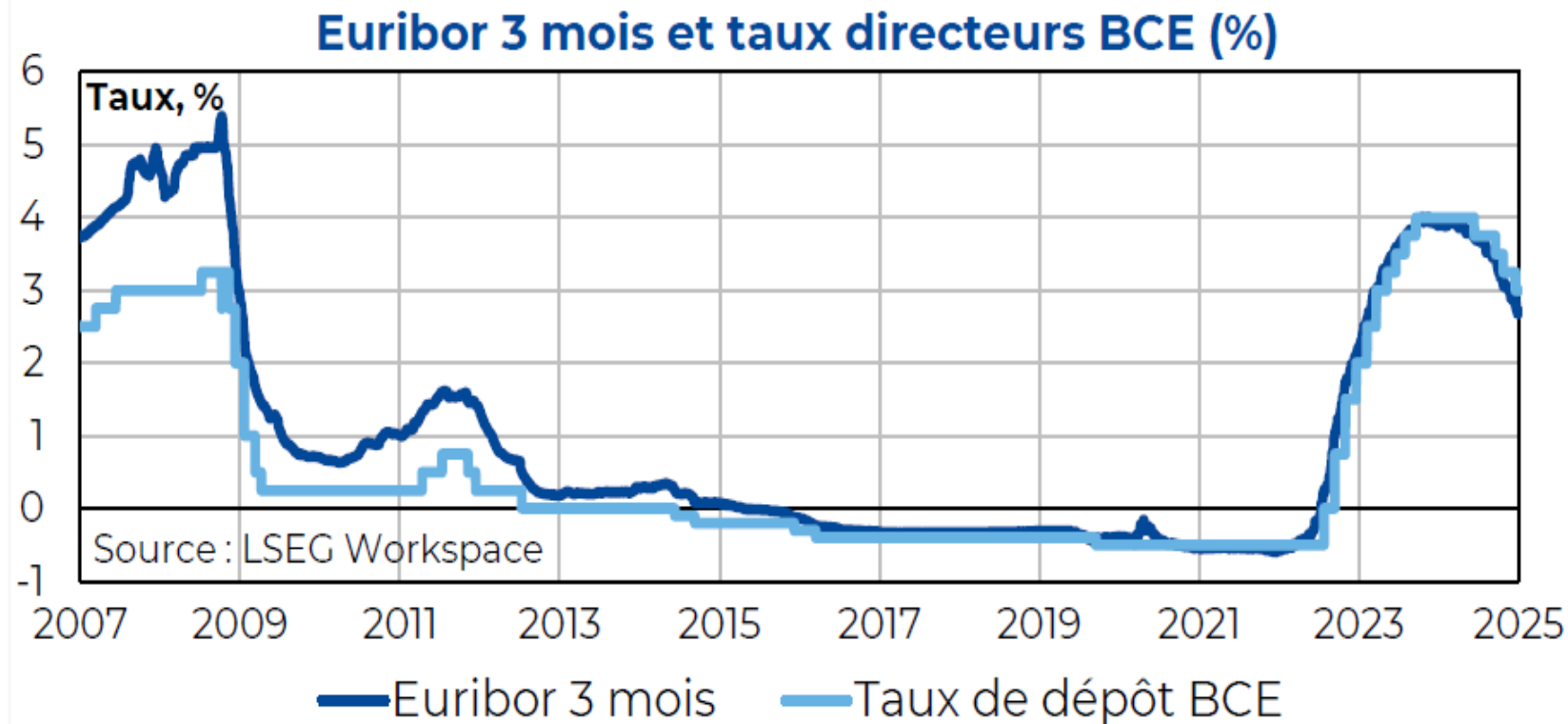


Le déficit des administrations publiques



Source La Banque Postale

Taux d'intérêts : La nette diminution de l'inflation depuis 2023 a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux. Ainsi sur le livre en 2025, 2024 la BCE a réalisé 4 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025.

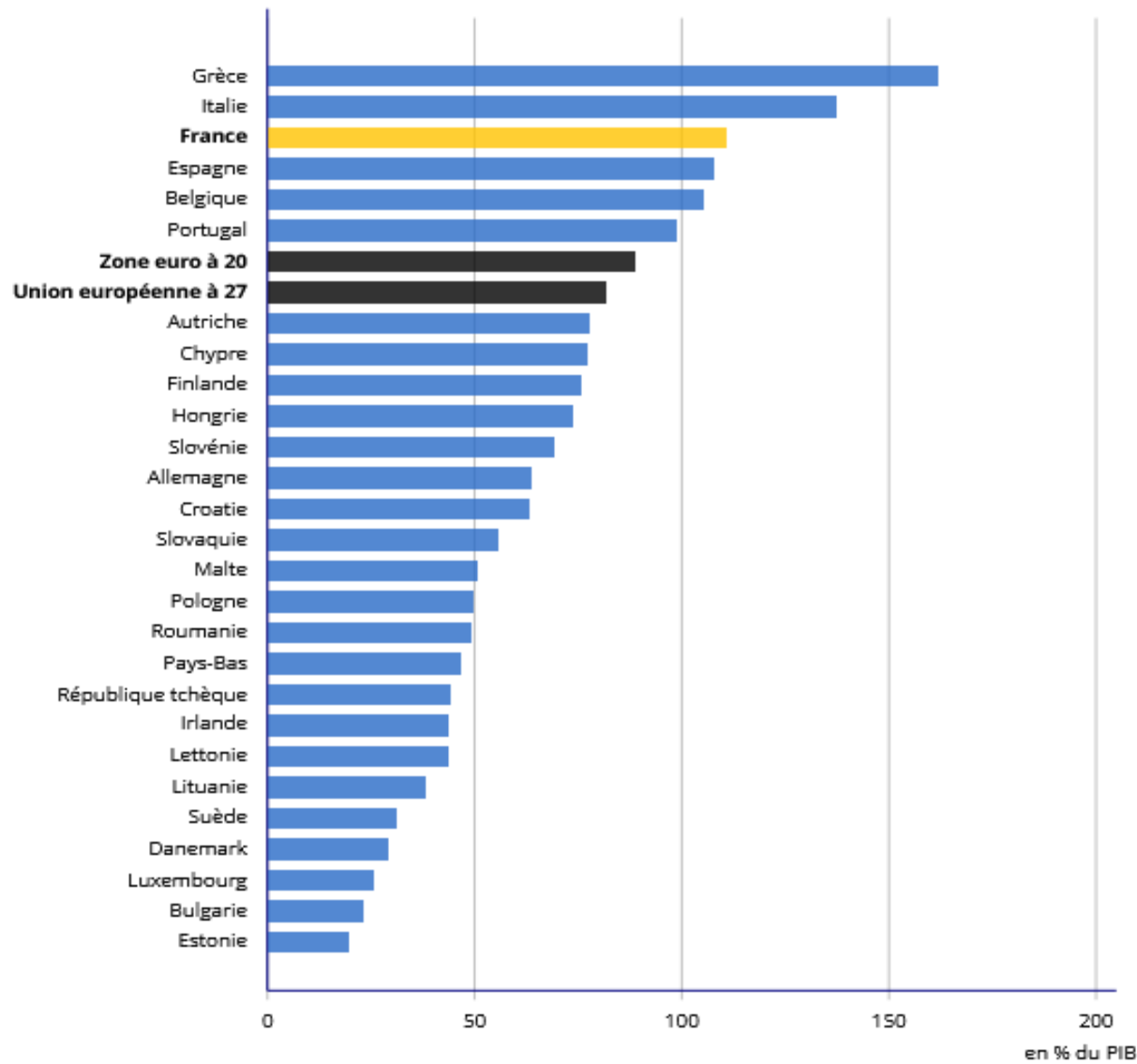


Source La banque Postale

La dette de la France : A la fin du 2nd trimestre 2024, la dette publique s'établit à 3 228 milliards d'euros (source publication INSEE du 27 septembre 2024), soit 112 % du PIB.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE

Poids de la dette publique dans l'Union européenne en 2023



L'évolution de la TVA : La TVA nationale constitue une recette majeure pour l'Etat, reflétant à la fois l'évolution de l'activité et l'évolution des prix, mais également un indicateur de suivi important pour les collectivités afin d'anticiper les revalorisations de certains produits fiscaux (suppression de la TH et de la CVAE notamment). Cette ressource introduit une dynamique non pas fondée sur le local mais sur l'activité économique générale.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE

Evolution TVA nationale

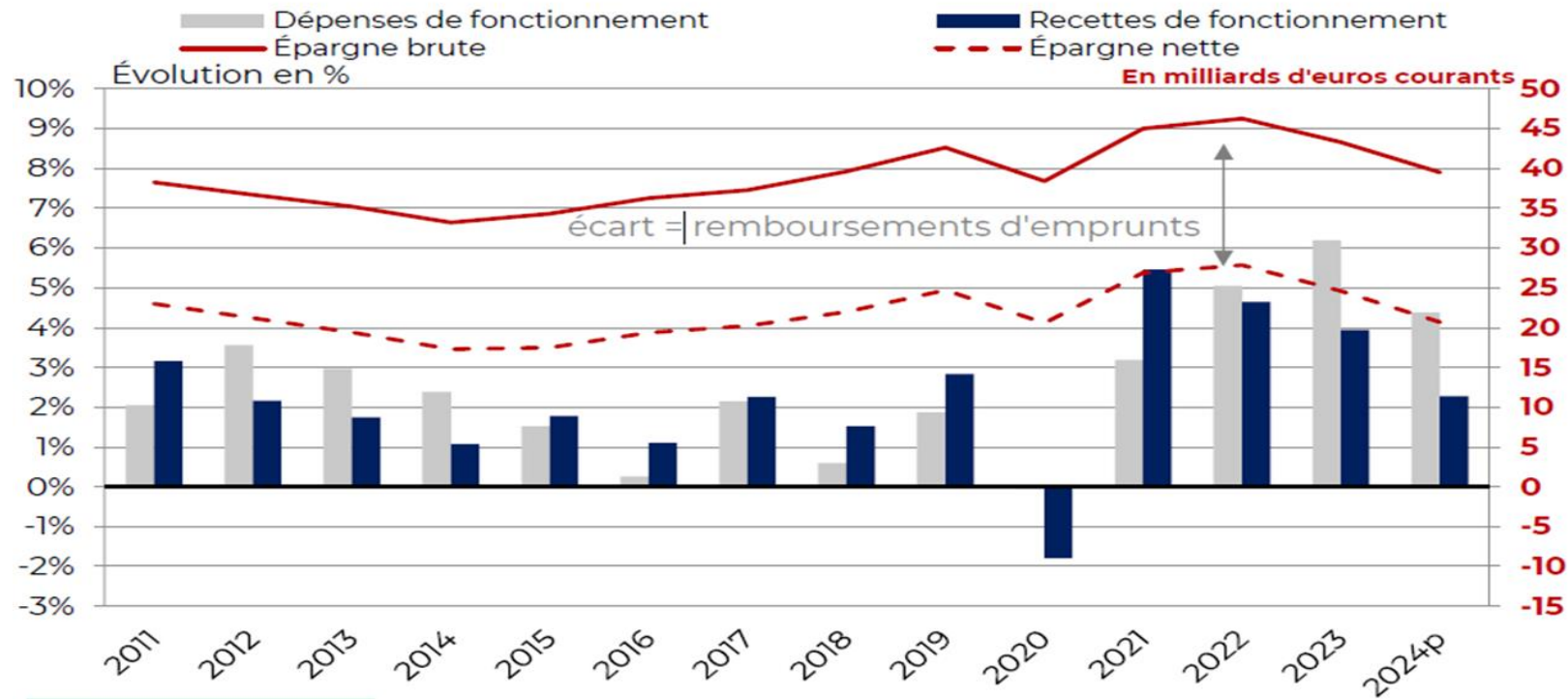


L'évolution des recettes de TVA nationale serait de +0.8 % en 2024 (4.8 % initialement envisagé).

Finances locales :

Après un rebond favorable à la suite de la crise sanitaire et du fait de l'épisode de forte inflation, les finances locales ont subi une nette dégradation en 2023 qui se prolonge en 2024.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



L'adoption de la motion de censure contre le gouvernement Barnier a mis fin début décembre 2024 aux débats parlementaires concernant le PLF pour 2025. Dans l'attente de l'adoption en 2025 d'une loi de finances, une loi spéciale a été promulguée. Cette loi est destinée à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement des services publics. Son article 1^{er} autorise notamment le gouvernement à percevoir les impôts existants, l'article 2 détermine le montant des prélèvements opérés par l'Etat au profit des collectivités (avec pour conséquence la garantie d'une perception de la DGF, le maintien de l'enveloppe votée en 2024 et le versement des « douzièmes » comme usuellement) tandis que les articles 3 et 4 autorisent l'état et les organismes de sécurité sociale à emprunter, conditions nécessaires au financement des services publics et de la sécurité sociale.

Le PLF 2025 présenté par le précédent gouvernement contenait trois mesures phares impactant fortement les collectivités locales et esquissant une « contribution » à la réduction du déficit public de l'ordre de 5 Mds :

- La mise en place d'un fonds de précaution pour les collectivités alimentées par un prélèvement sur les recettes des plus grandes d'entre elles (environ 450) ➡ 3 Mds€
- La part de TVA transférée aux collectivités locales serait gelée à son niveau de 2024 ➡ 1 Mds€
- Le FCTVA serait réduit et son champ redéfini. Désormais les dépenses de fonctionnement seraient exclues de l'assiette éligible et le taux de 16.404 % ramené à 14.85 % ➡ 0.8 Mds€

Par ailleurs, le décret actant l'augmentation des cotisations des employeurs à la CNRACL (+12 points sur 4 ans soit 3 % chaque année à partir de 2025) a été publié au journal officiel le 31 janvier 2025. D'autres mesures comme le gel du point d'indice, le passage de 100 % à 90 % de l'indemnisation des arrêts maladie et le non-versement de la GIPA sont également retenues.

Les objectifs du nouveau gouvernement restent néanmoins les suivants :

- En termes macroéconomiques :
 - Rapprocher le plus possible le déficit des 5% en 2025
 - Dégager 50 Mds€ de marge de manœuvre financières
- Sur les collectivités locales
 - Leur effort de participation à la réduction du déficit public passerait de 5 à 2,2 Mds€

Après l'accord de la commission mixte paritaire sur le projet de budget 2025 du nouveau gouvernement, les deux textes budgétaires sur le projet de loi de finances pour 2025 et de financement de la sécurité sociale ont finalement été validés sur le fondement de l'article 49 aliéna 3 de la constitution avec un objectif de déficit public de 5.4 % du PIB en 2025 selon une prévision de croissance de 0.9 %.

Les principales dispositions impactant les collectivités locales intégrées à la loi de finances pour 2025 sont les suivantes :

- L'effort demandé aux collectivités est ramené 2.2 Mds€. Le gel de la TVA est confirmé (représentant 1.2 Md€) et le « fonds de précaution » visant à ponctionner les collectivités à hauteur de 3 Mds€ sera remplacé par un dispositif de mise en réserve d'un milliard d'euros, appelé Dilico (« dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales ») et ciblant quelques 2000 collectivités (contribution sur l'exercice 2025 et reversement de 90 % à la collectivité sur 3 ans - montant estimé pour la CCEL 380 K€). La révision du FCTVA est abandonnée.
- Possibilité d'augmenter le taux de DMTO de 0.5 % pour les Départements
- Possibilité d'instaurer un versement mobilité additionnel de 0.15 % pour les Régions

- Suppression de l'exonération obligatoire de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules électriques
- Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « fonds vert » finançant notamment les investissements dans la transition écologique au niveau communal passe de 2.5 à 1.1 Mds€.

Les valeurs locatives cadastrales seront pour leur part revalorisées de + 1.7 % (cette revalorisation ne s'applique pas aux locaux à usage professionnel et commercial, qui représentent une part importante de notre base fiscale pour la CFE, mais aussi pour la TEOM : point de vigilance).

Enfin s'agissant du "budget vert", une annexe sera présentée dès le compte administratif 2024. Pour mémoire cette démarche est rendue obligatoire pour toutes les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants. Le budget vert présente l'impact environnemental des dépenses de la collectivité selon un dispositif de cotation : quelles sont les dépenses qui contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique. Le décret du 16 juillet 2024 indique :

- Le volet atténuation, devra apparaître dans l'annexe des comptes clos 2024
- Le volet biodiversité devra apparaître dans l'annexe des comptes clos 2025
- L'ensemble des autres volets devront apparaître dans l'annexe des comptes clos 2027



Evolution de la population (territoire CCEL)

	2022	2023	2024
Population INSEE	42 299	42 600	42 936
Population DGF	42 544	42 852	43 192

Source fiche DGF

Taux de fiscalité

	Taux 2024		
	CCEL	CAPL	Métropole Lyon
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,00%	27,88%	28,62%
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFB)	0,00%	4,10%	0,55%
Taxe Foncière Propriétés non Bâties (TFNB)	2,12%	2,60%	1,91%
Taxe Habitation Résidence Secondaire (THRS)	6,84%	8,43%	7,61%
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères (TEOM)	6,16%	10,22%	5,19%

Principaux ratios financiers

Ratios	Valeurs 2022	Valeurs 2023	Valeurs 2024	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 074,70	1 101,18	1 104,56	380,00
Produits des impositions directes/population	464,63	324,74*	334,92**	168,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 209,69	1 272,88	1 296,94	456,00
Dépenses d'équip. brut/population	169,38	265,26	277,76	86,00
En cours de la dette/population	27,48	25,47	23,47	201,00
DGF/population	159,46	157,42	153,60	52,00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	3,66%	4,10%	4,10%	43,60%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	88,99%	86,65%	85,31%	87,70%
Dépenses d'équipement brutes/recettes réelles de fonct.	14,00%	20,84%	21,42%	18,90%
En cours de la dette/recettes réelles de fonct.	2,14%	2,00%	1,81%	44,00%

* Hors CVAE (soit 508,42 avec intégration de la fraction de TVA / CVAE perçue à compter de 2023)

** Hors CVAE (soit 517,75 avec intégration de la fraction de TVA / CVAE perçue à compter de 2023)

Par ailleurs le ratio de désendettement (en cours de la dette/épargne brute) est égal à 0.12 au 31/12/2024

Rétrospective financière

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025



ID: 069-246900575-20250225-2025_02_07-DEut

- La ressource fiscale de la CCEL se compose essentiellement de la fiscalité économique, qui a connue des évolutions au long du mandat en cours.

On peut notamment noter :

- La suppression de la TH sur les résidences principales à compter de l'année 2021
- La suppression de la CVAE à compter de l'année 2023
- L'abattement de 50 % de la valeur locative des établissements industriels applicable en matière de CFE

La perte de ces recettes est compensée :

- Par une fraction de la tva nationale s'agissant de la TH et de la CVAE. Le dynamisme territorial dont bénéficiait la CCEL (assiette et taux pour la TH) est remplacé par un dynamisme à l'échelle nationale (risque éventuel d'érosion).
- Par une allocation compensatrice concernant la perte de CFE égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de base (actualisée) par le taux appliqué en 2021 (perte du pouvoir de taux).

En chiffres le constat est le suivant :

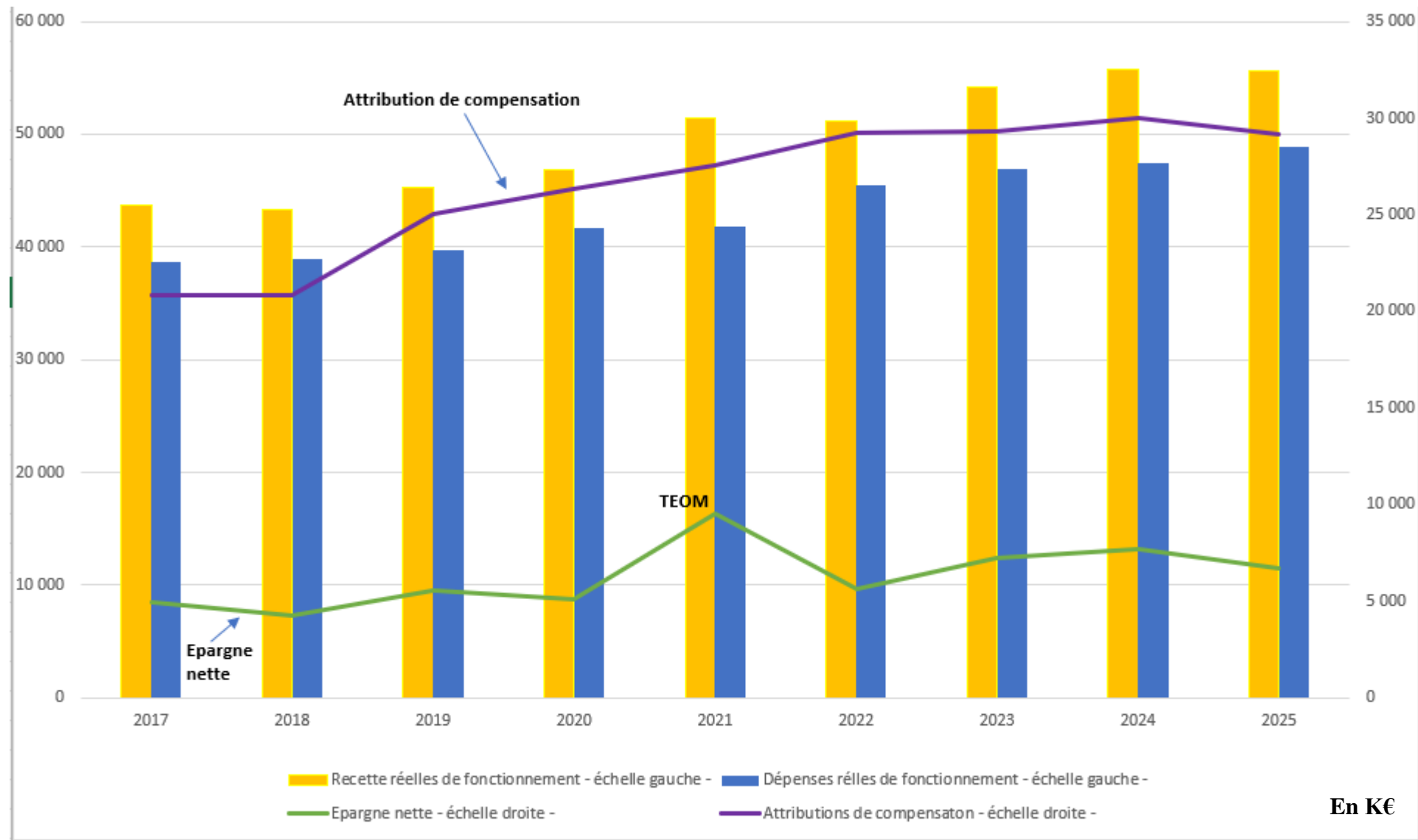
- La CFE malgré la diminution de 2021 est quasiment revenue à son niveau de 2017, soit 13 millions d'euros (auxquels il convient de rajouter le montant de l'allocation compensatrice 3.7 millions d'euros).
- La forte baisse de la CVAE au moment de la crise sanitaire a été "récupérée" mais remplacée comme indiqué précédemment par une fraction de tva nationale, montant 7,8 millions d'euros.
- La TH sur les résidences principales également compensée par une fraction de tva nationale s'élève à 6.08 millions d'euros (supérieur à 2020).
- La CCEL perçoit en outre une fiscalité additionnelle sur la TFNB (produit minime : 54 K€) et la TH sur les résidences secondaires à hauteur de 162 K€.

La CCEL n'applique pas de fiscalité additionnelle sur le foncier bâti (taux voté à 0 ; assiette 100 millions d'euros).

A compter de l'exercice 2021, la CCEL perçoit la TEOM calculée sur la base des dépenses supportées (contribution appelée par le SMND). Son montant s'élèverait à 5.9 millions d'euros en 2025, supérieur à la contribution du SMND (l'écart positif de l'ordre de 6% restera dans la limite tolérée).

Enfin depuis 2023, le Sytral reverse à la CCEL une quote-part du versement mobilité de l'ordre de 770 K€ (2025) en contrepartie des travaux « mode doux » réalisés.

- S'agissant des dépenses de fonctionnement, 47 millions d'euros ont été liquidés en 2024 dont :
 - 5.5 millions pour l'entretien de la voirie (6.3 millions seront prévus pour 2025- cf infra -)
 - 6 millions d'euros au titre de la compétence déchets
 - 30 millions d'euros pour les attributions de compensation dont l'évolution a été la suivante :



En K€

	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement*	51 429	51 168	54 226	55 163
Fiscalité	36 388	37 298	39 938	40 736
Dotations	14 586	13 585	14 032	14 194
Autres	455	285	256	233

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE



Dépenses réelles de fonctionnement	41 793	45 459	46 910	47 425
Voiries y. c. remb. mise dispo services	4 040	4 882	5 474	5 522
Déchets	5 049	5 724	6 009	6 023
Transport - mobilités		84	84	214
Redistribution aux communes	27 537	29 255	29 285	29 979
FPIC	1 620	1 708	1 538	1 420
CRFP	691	691	691	691
Charges de personnel	1 394	1 662	1 925	1 945
Etudes - honoraires	236	380	465	304
Autres	1 226	1 073	1 439	1 327

Epargne brute	9 636	5 709	7 316	7 738
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

remb. capital de la dette	78	78	78	78
----------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Epargne nette	9 558	5 631	7 238	7 660
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

* hors recettes exceptionnelles (cessions)

En 2022 la nette augmentation des dépenses (entretien voiries+ 842 K€, déchets + 675 K€, attribution de compensation (AC) + 1 718 K€...) et la légère baisse des recettes (perte de CVAE suite à la crise sanitaire) concourent à la diminution de l'épargne qui restent néanmoins à un niveau très acceptable.

En 2023, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement (voiries dont la nouvelle ligne « tapis » +592 k€, déchets + 280 k€ et ch. de personnel +269 k€ - création et remplacement de postes : chargée de mission transition écologique ; chargée de mission mobilité. ; technicien espaces verts et jardinier chargé de mission aménagement -), l'épargne progresse significativement du fait du fort dynamisme des recettes + 3 057 k€ (CFE + 348 k€, TEOM + 345 k€, fraction de TVA perçue en contrepartie de la suppression de la CVAE soit + 1 302 k€ (par rapport au produit de CVAE de l'année 2023, une quote-part du versement mobilité perçue par la Métropole est reversée à la CCEL soit 642 k€ pour cet exercice.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE

En 2024, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2023 (+ 515 k€), aux motifs suivants :

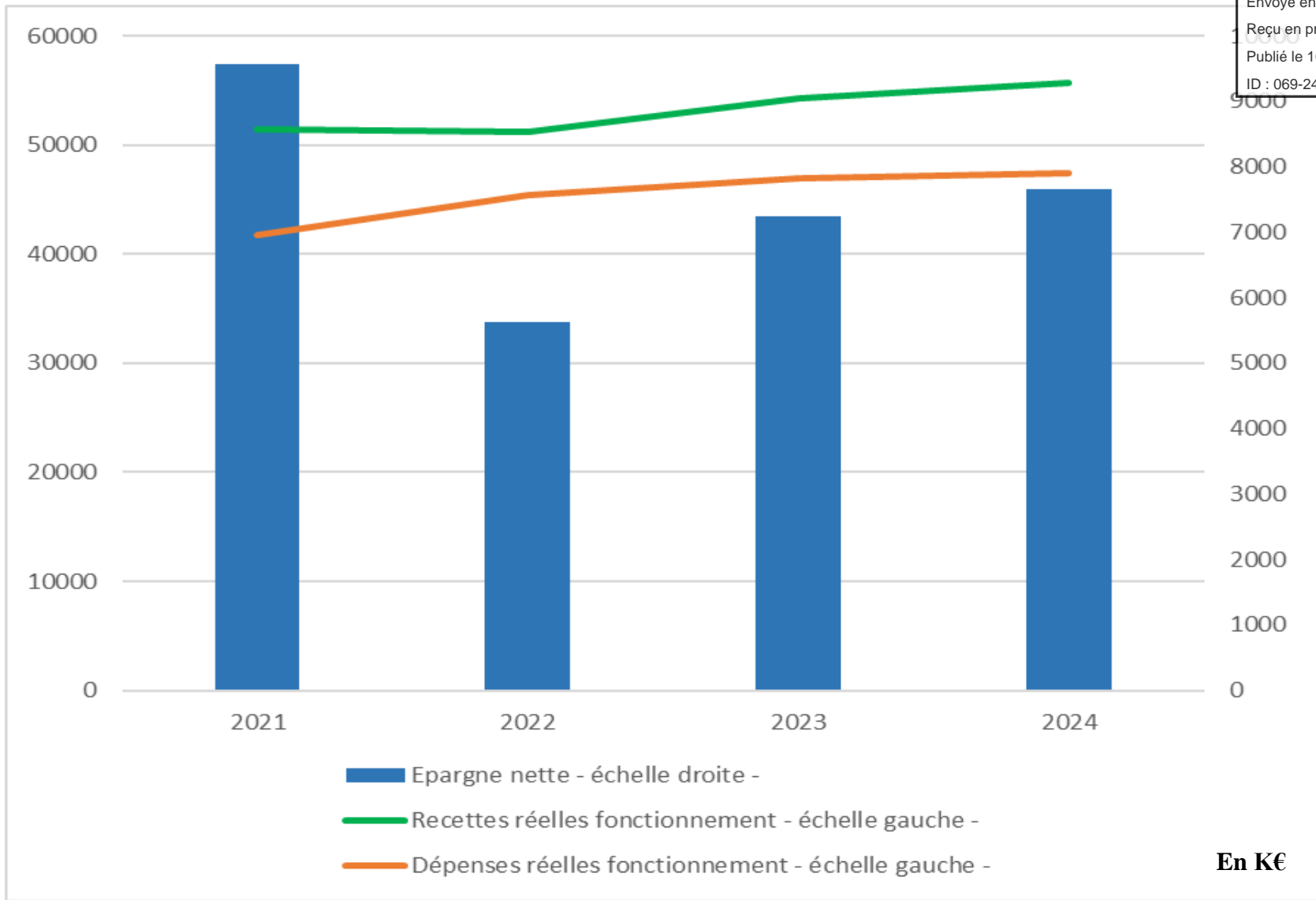
- Stabilité du chapitre 011 - Charges à caractère générale - (- 58 k€) soit 6 591 k€ liquidés sur 2024
- Stabilité également du chapitre 012 - Charges de personnel - (+20 k€) soit 1 945 k€ liquidés sur 2024
- Stabilité du chapitre 65 - Autres charges de gestion courante – (+20 k€) soit 6 654 k€ liquidés en 2024
- Hausse du chapitre 014 - Atténuation de produits - (+ 642 k€) : AC +694 k€ (dont « ZAE ») ; FPIC - 118 k€ et régularisation fraction de TVA 2023 +66 k€
- Diminution du chapitre 67 - charges exceptionnelles - (- 98 k€)

Les recettes quant à elles, bénéficient d'un dynamisme relatif du fait de la progression de la CFE + 440 k€, de la TEOM + 199 k€ et de l'allocation compensatrice / CFE perçue en contrepartie de la perte de 50 % de la valeur locative sur les établissements industriels + 214 k€. A noter également le montant de la vente des terrains « Les Marches du Rhône » sur la commune de Saint Laurent de Mure pour 520 k€

Ainsi les recettes augmentent de + 2.69 % et les dépenses de + 1.10 % (cf courbes ci-dessous).

L'épargne nette fin 2024 progresse donc et s'élève à 7 660 k€ (7 237 k€ fin 2023).

Le taux de réalisation du budget est de 101.10 % en recettes et 96.69 % en dépenses réelles.



S'agissant de l'investissement l'année 2024 a été marquée par la continuité des travaux de requalification des ZAE (12 328 K€ ont été dépensés) et le démarrage des travaux portant sur la reconversion de la halle. Deux autorisations de (AP/CP) ont été créées à cet effet. Au total quatre AP/CP sont ouvertes au 31/12/2024 détaillées comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
 Reçu en préfecture le 10/03/2025
 Publié le 10/03/2025
 ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE

1- AP/CP - Requalification des ZAE (dont aménagements cyclables)

En K€

Montant de l'AP	Montant des CP 2023 = CA	Montant des CP 2024		Montant prévisionnel des CP 2025	Commentaires
		Prévisionnel	CA		
15 679	6 498	6 457	5 871	2 724	Délibération n° 2023/12/05 ; subv. 490 k€
Dont am. cycl.	1 101		1 092		

2- AP/CP - Reconversion de la halle

Montant de l'AP	Montant des CP 2023 = CA	Montant des CP 2024		Montant prévisionnel des CP 2025	Commentaires
		Prévisionnel	CA		
3 562	48	1 000	476	2 514	Délibération n° 2024/03/14 ; subv. 1 017 K€

3- AP/CP - Cyclabilité

Montant de l'AP	Montant des CP 2024		Montant prévisionnel des CP 2025	Montant prévisionnel des CP 2026	Commentaires
	Prévisionnel	CA			
3 000	1 000	1	1 000	1 000	Délibération n° 2024/03/15

4- AP/CP - Voiries Genas 2024-2026

Montant de l'AP	Montant des CP 2024		Montant prévisionnel des CP 2025	Montant prévisionnel des CP 2026	Commentaires
	Prévisionnel	CA			
7 846	2 074	680	3 630	2 142	Délibération n° 2024/12/19 ; fds concours 2 092 K€

Les montants seront ajustés par délibérations lors du vote du BP 2025 afin de tenir compte de la mise à jour des enveloppes et du calendrier des travaux ainsi que des dépenses liquidées sur l'exercice 2024.

Les dépenses relatives aux aménagements de voiries se sont élevées à 4 660 K€ (hors travaux de requalification des ZAE). On pourrait citer ici quelques chantiers importants :

- Rue Sans Soucis à Colombier-Saugnieu
- Rue Vie Dessous à Colombier-Saugnieu
- Route de Lyon à Colombier-Saugnieu
- Rues Mataneyse - Vieux Château à Genas
- Chemin Cottés à Jons
- Parvis de l'Eglise à Pusignan
- Espace Brissaud à Pusignan
- Parking Vercors à Saint Bonnet de Mure
- Rue Charles de Gaulle à Saint Bonnet de Mure
- Rues quartier Clair Matin à Saint Laurent de Mure (début de la 1^{ère} phase)
- Rues « Cœur de village » à Saint Pierre de Chandieu
- Rue des Acacias à Saint Pierre de Chandieu
- Rue du Château d'Eau à Toussieu

Sur le plan du développement économique, quatre programmes sont lancés dans le cadre de budgets annexes distincts

- 1- Extension de la ZAE Colombier-Saugnieu - tranche 5
- 2- Extension de la ZAE des 3 Joncs à Jons
- 3- Extension de la ZAE de Satolas Green à Pusignan
- 4- Extension de la ZAE Colombier-Saugnieu - tranche 1

Les montants réalisés au 31/12/2024 seront détaillés ci-après (cf orientations budgétaires 2025)

Les dépenses réelles d'investissement pour 2024 s'élèvent à 12 544 K€ (contre 13 725 K€ en 2023), plus 4 018 K€ de restes à réaliser (RàR).

Les recettes d'investissement réelles s'élèvent à 16 354 K€, plus 2 535 K€ de RàR.

La CCEL dégage fin 2024 un résultat disponible (après couverture du besoin de financement d'investissement) de 6 028 K€ qui sera intégré au BP 2025 (4 374 K€ en 2023)

A la lumière de ces éléments de clôture, peut se construire le projet de BP 2025.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE



ORIENTATION BUDGETAIRE 2025: ELEMENTS DE PROSPECTIVE ET PROJET DE BUDGET

1-Eléments de prospective

1-1 Recettes

Pour mémoire à compter de l'exercice 2023, le produit issu de la CVAE est intégralement remplacé par une fraction de TVA nationale, dont le montant s'est élevé en 2024 à 7 850 K€ et ne devrait pas évoluer en 2025 (cf mesures du PLF 2025)

Les produits de CFE et de TEOM bénéficieront en partie de la revalorisation des VL. La part de TVA affectée en lieu et place de la TH sur les résidences principales sera stable (cf fraction de TVA / CVAE). La quote-part du versement mobilité serait de l'ordre de 770 K€. La compensation au titre de la réduction de 50 % de la VL des établissements industriels augmenterait de 2% contrairement à la dotation de compensation et à la DCRTP (intégrées aux variables d'ajustements des dotations) qui diminueraient respectivement de 1.5 % et 0.5 %. Dans le cadre du projet de reconversion de la halle, une subvention de 200 K€ est attendue de l'Etat en complément de celle octroyée par le Département en 2023 (817 K€).

CFE : 13 181 K€ (+ 259 K€) pas d'augmentation du taux
THRS et FNB : 219 K€
TASCOM et IFR +13 K€ : 1 255 K€
TEOM : 5 895 K€ (+ 87 K€) pas d'augmentation du taux
Versement mobilité : 770 K€ ; FCTVA (entretien voiries) 741 K€
Fraction de TVA / CVAE : 7 850 K€ (identique à 2024)
Fraction de TVA / TH : 6 086 K€ (identique à 2024)
Dotation compensation CFE (dont ets industriels) : 3 920 K€ (+ 77 K€)
DCRTP : 3 026 K€ (- 15 K€) ; FNGIR 5 766 k€
Dotation de compensation : 6 497 K€ (- 98 K€)

Subvention Halle : 200 K€

1-2 Dépenses

Les coûts énergétiques restent à un niveau élevé notamment sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Aires d'accueil des gens du voyage : 105 K€
Autres dont siège communautaire : 35 K€

Diminution significative de la participation « déchets » en 2025 (décision du SMND d'affecter, de manière exceptionnelle et constaté au vu du résultat 2024, sur les contributions des EPCI) et gratuité de la mise à disposition des bacs à ordures CCEL). Le taux de la TEOM restera pour sa part stable. L'écart positif de l'ordre de 6% restera dans la limite tolérée.

Participation SMND 2025 : 5 562 K€ (- 455 K€)
Ecart Recettes/Dépenses : + 333 K€

S'agissant de l'entretien de la voirie, une nouvelle ligne budgétaire « chemins revêtus » est créée à hauteur de 200 K€ et la ligne tapis est reconduite pour 720 K€. L'entretien des bassins est estimé à 216 K€. La collecte et le traitement des dépôts sauvages est estimé à 305 K€ et il sera prévu une inscription pour l'entretien des ouvrages d'art.

Entretien voiries y. c. nettoyage et dépôts sauvages : 6 375 K€ (+ 853 K€)

Les frais d'études envisagés dans le cadre de la compétence aménagement (dont PVD), du développement économique et de l'habitat sont estimés à 552 K€.

Etudes : 552 K€

Le montant des charges de personnel intégrera la hausse de la cotisation employeur CNRACL (+3%), et l'instauration du complément indemnitaire annuelle (CIA) ainsi que le GVT.

Charges de personnel : 2 088 K€ (+ 143 K€)

Les attributions de compensation tiendront compte :

- De la déduction du montant correspondant à l'intégration en 2024 de la participation due au Syder pour les travaux effectués dans le cadre des travaux d'éclairage dans les ZAE et l'intégration de l'avance faite la commune pour les travaux d'assainissement dans la ZAE Les marches du Rhône à Saint Laurent de Mure.
- De la diminution de la DCRTP (part communale).

AC : 29 191 K€ (- 708 K€)

Les dépenses réelles d'investissement pour 2025 (inscriptions nouvelles hors remboursement capital de la dette) sont estimées à 20 950 K€ détaillées comme suit :

Travaux de requalification des ZAE dont itinéraires cyclables : 2 255 K€*
Enveloppe programme de voiries communales (dont plantations) : 9 453 K€
Autres travaux (dont signalétique) et études / ZAE : 500 K€

Reconversion de la halle : 3 625 K€*
Aménagements cyclables : 1 000 K€*
Aménagements quais bus : 50 K€
Opérations sous mandats : 616 K€ (dont 435 K€ route de Lyon à Genas)
Avances aux budgets annexes (développement économique) : 1 306 K€**
Acquisitions foncières (avances EPORA) : 380 K€
Gens du voyage : 50 K€
Travaux bassins et ouvrages d'art : 600 K€
Habitat : 478 K€
Déchèterie : 300 k€
Mobilité dont covoiturage : 67 K€
Autres (installations siège CCEL, logiciels, équipement informatique...) : 156 K€
Installation paragrêle : 110 K€

* Dans le cadre d'AP/CP (cf supra)

** Le montant des avances du budget général aux budgets annexes s'élèverait à 4 397 K€ au 31/12/2025 détaillé comme suit :

En K€

Budget	Montant de l'avance versée par le budget général			Commentaires
	Au 31/12/2024 (A)	Prévision BP 2025 (B)	Prévision au 31/12/2025 (A) + (B)	
ZAE Colombier-Saugnieu T5	851	548	1 399	Phase travaux
ZAE 3 Joncs extension	323	239	562	Fin acquisitions foncières / phase travaux
ZAE extension S. Green Pusignan	1 793	69	1 862	Etudes
ZAE Colombier-Saugnieu extension T1	125	449	574	Acquisitions foncières et études
Totaux	3 092	1 305	4 397	

2- Projet de budget

Le budget 2025 sera construit selon les lignes directrices présentées ci avant (cf supra éléments de prospective).

Au vu des premières estimations d'évolutions des recettes et des dépenses le montant de l'épargne brute/nette à l'issue de l'exercice 2025, pourrait être le suivant :

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE



En K€	2021	2022	2023	2024	2025
					BP
Recettes réelles de fonctionnement*	51 428	51 168	54 225	55 163	55 645
Fiscalité	36 388	37 298	39 937	40 736	41 023
Dotations	14 585	13 585	14 032	14 194	14 432
Autres	455	285	256	233	190
Dépenses réelles de fonctionnement	41 793	45 459	46 910	47 425	48 882
Voiries y. c. remb. mise dispo services	4 040	4 882	5 474	5 522	6 375
Déchets	5 049	5 724	6 009	6 023	5 568
Transport - mobilités		84	84	214	298
Redistribution aux communes	27 537	29 255	29 285	29 979	29 191
FPIC	1 620	1 708	1 538	1 420	1 520
CRFP	691	691	691	691	691
Charges de personnel	1 394	1 662	1 925	1 945	2 088
Etudes - honoraires	236	380	465	304	655
Autres*	1 226	1 073	1 439	1 327	2 496
Epargne brute	9 635	5 709	7 315	7 738	6 763
remb. capital de la dette	78	78	78	78	78
Epargne nette	9 557	5 631	7 237	7 660	6 685

*adm. générale de la collectivité dt redev. Aérop.et indemn. élus , indemnité protocole accord terrains parking halle, consignation suivi post exploitation site Gravo, autres compétences (habitat dont gens du voyage , aménagement, dév. éco....)

* hors recettes exceptionnelles (cessions)

En 2022 la nette augmentation des dépenses (entretien voiries+ 842 K€, déchets + 675 K€, attribution de compensation + 1 718 K€...) et le dynamisme plus faible des recettes concourent à la baisse de l'épargne.

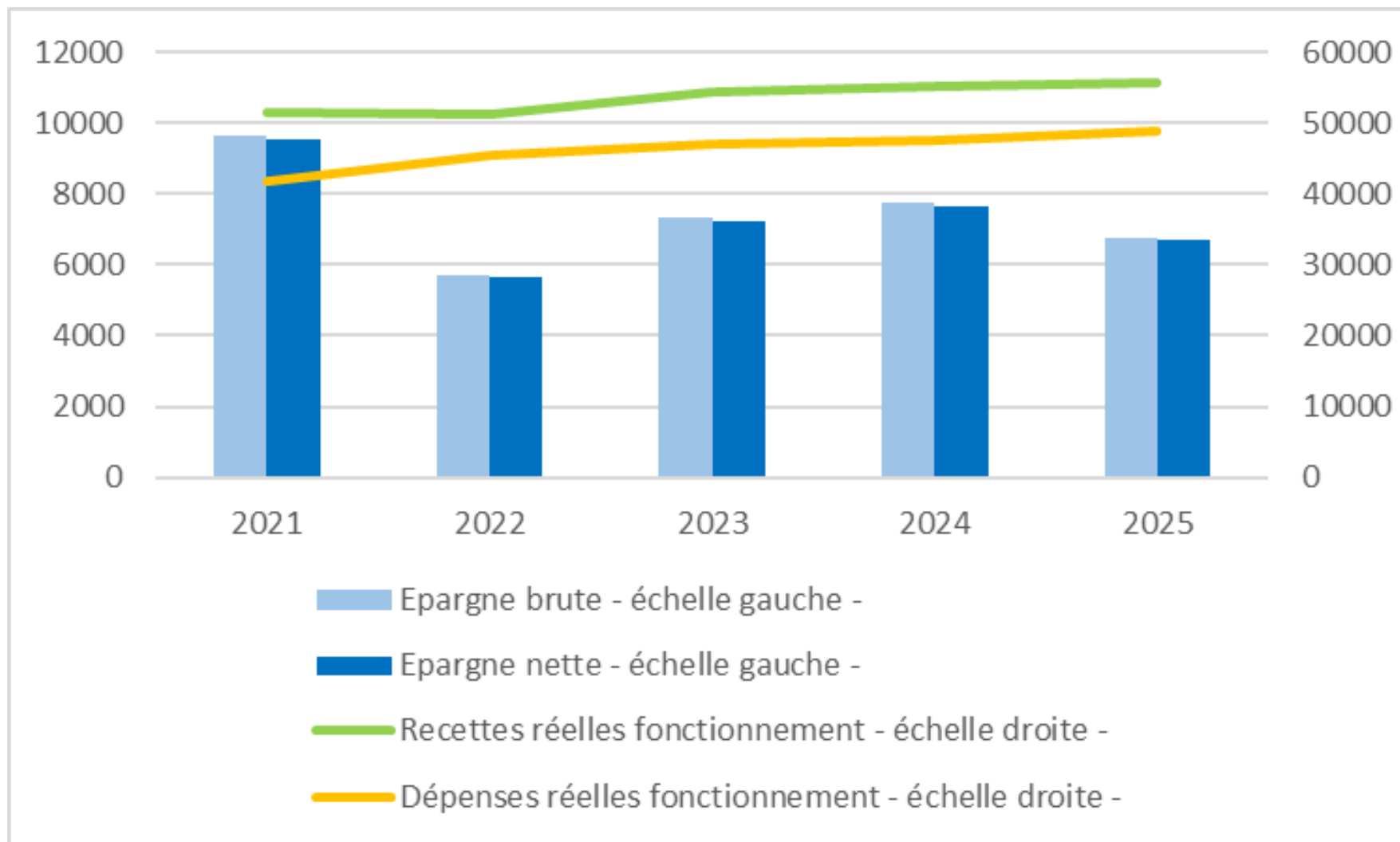
Fin 2023, l'épargne nette évolue significativement malgré des dépenses en hausse (énergie +78 K€, nouvelle ligne « tapis voirie » + 592 K€, études + 85 K€, charges de personnel + 263 K€, SMND + 280 K€), grâce au dynamisme des recettes (cf supra rétrospective financière)

En 2024, l'épargne augmente à nouveau grâce notamment à la maîtrise des dépenses (+1.10 %).

L'épargne nette estimée pour 2025 diminue du fait de la progression relative des recettes (fraction de tva figée et hausse des dépenses dont l'entretien de la voirie (+ 853 K€) et des indemnités dues dans le cadre du protocole d'accord futur parking de la halle. Elle resterait néanmoins à un niveau très acceptable mais ne couvrira qu'en partie les investissements.

On observe donc sur le graphe ci-dessous un resserrement des 2 courbes en 2022, puis à nouveau une progression malgré une perte relative de dynamisme fiscal du fait des différentes réformes (réduction de moitié de la VL des établissements industriels servant de base au calcul de la CFE perçue dorénavant sous forme de dotation et suppression de la TH et de la CVAE remplacées par une fraction de TVA).

En K€





ENGAGEMENTS PLURIANNUELS PREVISIONNELS (INVESTISSEMENT)

Les montants 2025 tiennent compte des restes à réaliser dont certains engagements (s'agissant des subventions octroyées dans le cadre de la compétence habitat notamment) pourraient être liquidés sur l'exercice 2026 (voir 2027).

En K€

	Liquidé 2021	Liquidé 2022	Liquidé 2023	Liquidé 2024	2025 RàR+BP	Prospective 2026	Prospective 2027
1- Renforcer le partenariat Communes / CCEL							
Voiries VRD - mob. signalis. - enveloppes communales - Voiries - enveloppes communales complémentaires - Voiries autres (études, logiciels, bassins, ouvrages d'art....) Informatique des écoles Log. ADS	3 758	4 942	3 656	4 277	12 843	4 178	4 200
2- Réussir la transition écologique							
IRVE (env.) + bornes suppl pris / enveloppes voiries PCAET Dechèteries Voiries requalif ZAE op 911 cycl PCAET aménagements cyclables Plantations hors enveloppes communales Plantations - enveloppes communales - Plantations ZAE op 910 Voiries requalif ZAE op 911 plantations Ferme Tartavel + Gravco Haies Fds air Bois App photos dép sauv Paragrèle	125	263	1 882	2 126	2 665	2 075	2 075
3- Préserver l'équilibre du territoire							
Transports - mobilité Habitat - fonds concours - Gens du voyage Acq. foncières (politique d'aménagement future) Voiries VRD mob signalis. autres ZAE op 910 Développement économique - hors avance BA Développement économique - avances BA Voiries requalif ZA op 911 VRD mob signalis.+458138/39	580	2 568	7 613	5 387	5 462	2 607	1 910
4- Faire rayonner le territoire							
halle Communication générale			48	476	3 650	1 025	25
Autres							
Adm. générale : études log. mat. info. mobilier véhicules... Siège aérop. (bâti) Autres Op, sous mandats	528	604	448	200	347	150	150
Totaux	4 991	8 377	13 647	12 466	24 967	10 035	8 360

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE



EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

Extrait de la prospective financière

En K€	2021		2022		2023		2024		2025	2026	2027
	Crédits ouverts	Liquidé	Crédits ouverts*	Liquidé	Crédits ouverts*	Liquidé	Crédits ouverts*	Liquidé	BP	prospective	prospective
Dépenses réelles de fonctionnement	43 905	41 793	46 509	45 459	47 883	46 910	49 050	47 425	48 882	48 749	48 927
Evolution en % / N-1	3,89%	0,36%	5,93%	8,77%	2,95%	3,19%	2,44%	1,10%	-0,34%	-0,27%	0,09%
Besoin de financement (emprunt)									3 055	434	

* hors dépenses imprévues

Evolution 2022 / 2021 : AC + 1 718 k€ ; SMND + 683 K€ ; entr. voirie + 842 K€ ; charges de personnel + 268 K€...

Evolution 2023 / 2022 : SMND + 280 K€ ; entr. voirie + 592 K€ tapis enrobés ; charges de personnel + 263 K€ ; énergie + 78 K€ études + 85 k€...

Evolution 2024 / 2023 : AC +642 K€ ; ch. exceptionnelles - 98 K€



STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2024 s'élève à 1 007 K€. Il correspond à l'emprunt contracté auprès de la Banque Postale pour l'acquisition de l'hôtel communautaire situé sur l'aéroport de Saint Exupéry (anciens locaux Air Campus). Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE

- Score Gissler : 1A (non risqué)
- Durée : 20 ans
- Taux fixe nominal : 1.58 % ; TEG : 1.59%
- Mode d'amortissement constant et échéances des remboursements en capital et intérêts trimestrielles

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE



ÉLÉMENTS RELATIFS AU PERSONNEL

1. La structure des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Structure des effectifs au 1er janvier 2025

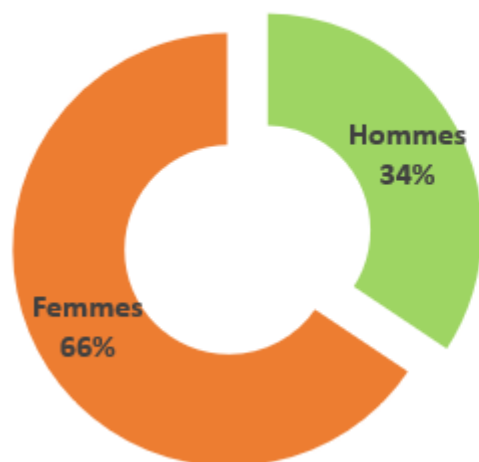
Services		Effectifs	
		Inscrits au tableau	Pourvus
Administration Générale		8	7
	Directeur Général des Services	1	1
	Secrétariat général	1	1
	Finances	2	2
	Commande Publique	1	1
	Communication	1	1
	Système d'information Géographique	1	1
	Accueil	1	0
Cabinet		1	0
Direction de l'Aménagement et du Développement		9	9
	Directeur	1	1
	Autorisation du Droit des Sols	2	2
	Habitat	1	1
	Planification - Foncier	1	1
	Animation économique	1	1
	Petites Villes de Demain	1	1
	Mobilité	1	1
	Transition écologique	1	1
Direction Patrimoine et Espaces publics		7	7
	Directeur	1	1
	Voiries	5	5
	Bureau d'études	1	1
Direction des Ressources Humaines mutualisées		10	10
	Directeur	1	1
	Gestionnaires/ Assistantes	9	9
TOTAL		35	33

Pour mémoire au 1/01/2024

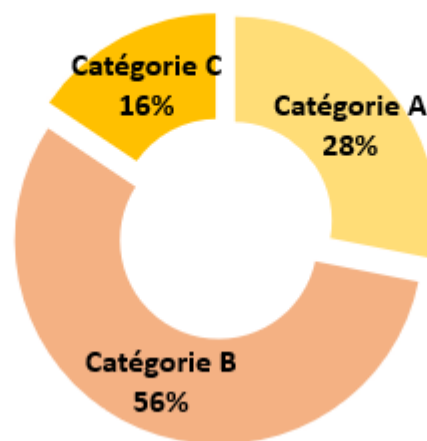
35

34

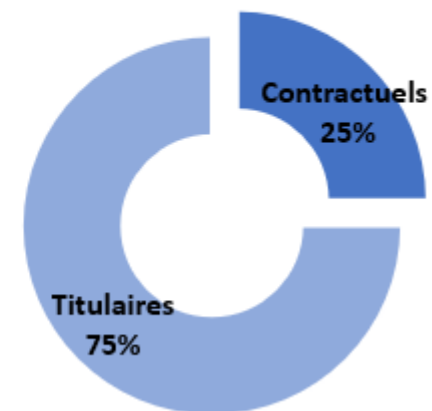
Effectif par sexe 2025



Effectif par catégorie 2025



Effectif titulaires et contractuels 2025



2. Les dépenses relatives au personnel (traitement indiciaire, régime indemnitaire, bonifications indiciaires, heures supplémentaires, avantages en nature...) :

En euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Traitement indiciaire	666 735 €	818 716 €	948 126 €	950 754 €	1 002 553 €
<i>dont agents titulaires</i>	564 890 €	635 617 €	671 272 €	679 422 €	726 806 €
<i>dont agents contractuels</i>	101 845 €	183 099 €	276 854 €	271 332 €	275 747 €
Bonification indiciaire*	9 734 €	9 246 €	6 524 €	5 944 €	6 498 €
<i>dont agents titulaires</i>	9 734 €	9 246 €	6 524 €	5 944 €	6 498 €
Supplément familial de traitement	10 255 €	15 284 €	24 761 €	24 651 €	18 596 €
<i>dont agents titulaires</i>	3 880 €	7 430 €	14 283 €	15 890 €	14 123 €
<i>dont agents contractuels</i>	6 375 €	7 854 €	10 477 €	8 760 €	4 473 €
Régime indemnitaire	273 807 €	306 618 €	351 018 €	353 538 €	418 114 €
<i>dont agents titulaires</i>	228 103 €	233 582 €	248 435 €	247 024 €	305 022 €
<i>dont agents contractuels</i>	45 704 €	73 036 €	102 583 €	106 514 €	113 092 €
Heures supplémentaires	10 318 €	8 696 €	8 655 €	4 043 €	3 240 €
<i>dont agents titulaires</i>	9 353 €	8 696 €	8 655 €	4 043 €	3 240 €
<i>dont agents contractuels</i>	965 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Jours compte épargne temps	22 320 €	15 810 €	16 695 €	28 365 €	22 427 €
<i>dont agents titulaires</i>	18 540 €	12 705 €	14 130 €	25 065 €	19 127 €
<i>dont agents contractuels</i>	3 780 €	3 105 €	2 565 €	3 300 €	3 300 €
Indemnisation congés Payés + fin contrat**	748 €	0 €	0 €	1 225 €	0 €
Avantages en nature ***	9 575 €	10 054 €	11 909 €	11 796 €	11 145 €
<i>dont agents titulaires</i>	8 387 €	7 822 €	9 328 €	8 324 €	7 706 €
<i>dont agents contractuels</i>	1 188 €	2 233 €	2 581 €	3 472 €	3 439 €
Totaux hors avantage en nature	993 916 €	1 174 371 €	1 355 778 €	1 368 518 €	1 471 428 €

* Agents titulaires exclusivement + contrat art.38 (hand.)

** Agents contractuels

*** Il s'agit exclusivement d'avantages en nature portant sur l'utilisation des véhicules

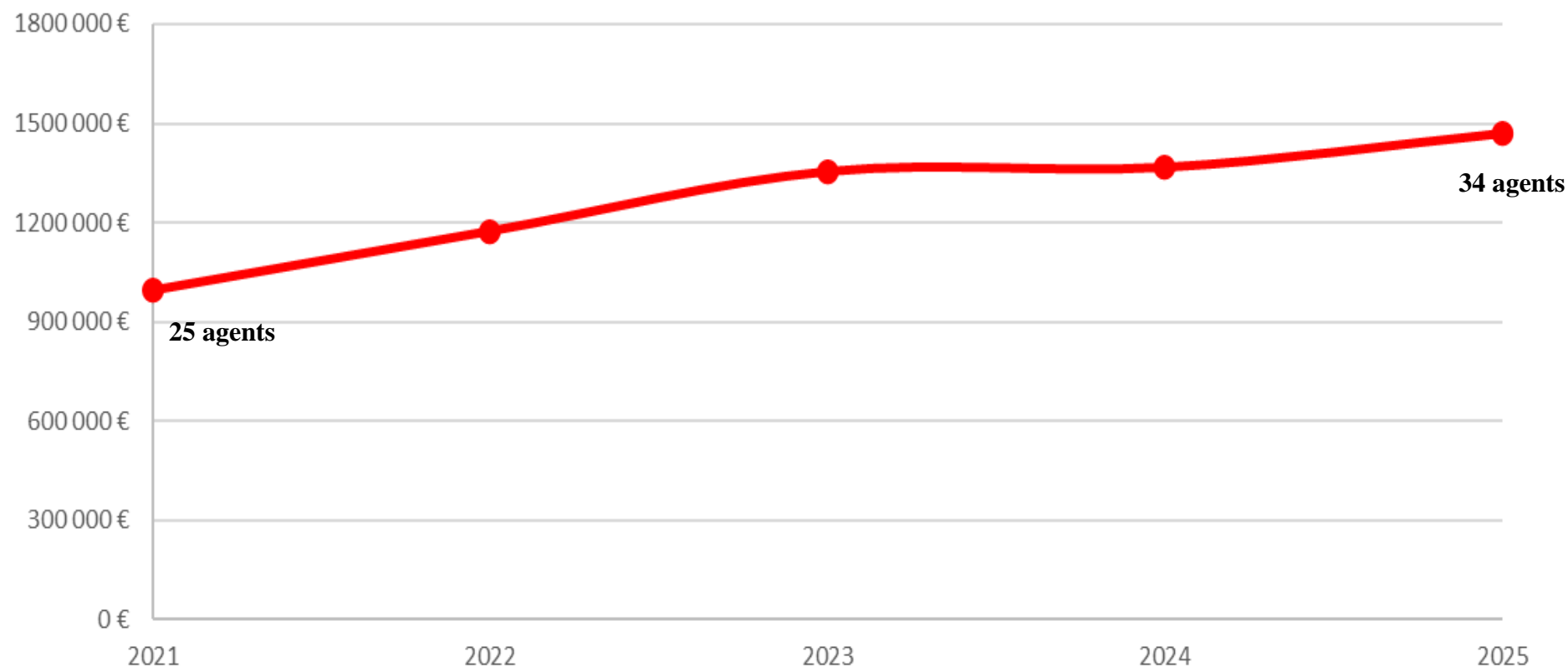
Dépenses relatives au personnel

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 069-246900575-20250225-2025_02_07-DE



3. La durée effective du travail dans la collectivité

Le temps de travail des agents de la CCEL organisé selon 3 cycles hebdomadaires (35 heures réparties sur 4 ou 5 jours et 39 heures sur 5 jours avec RTT) respecte la durée annuelle légale du travail soit 1 607 heures.